

## Incandescences

De la littérature comme lance-flammes

Denis Saint-Amand et Mathilde Zbaeren

---



### Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/fixxion/2548>

DOI : [10.4000/fixxion.2548](https://doi.org/10.4000/fixxion.2548)

ISSN : 2295-9106

### Éditeur

Ghent University

### Référence électronique

Denis Saint-Amand et Mathilde Zbaeren, « Incandescences », *Revue critique de fixxion française contemporaine* [En ligne], 24 | 2022, mis en ligne le 15 juin 2022, consulté le 13 juin 2022. URL : <http://journals.openedition.org/fixxion/2548> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/fixxion.2548>

---

---

# Incandescences

De la littérature comme lance-flammes

Denis Saint-Amand et Mathilde Zbaeren

---

“Pour modifier le réel, il faut identifier ses points  
de dysfonctionnement.

Et s’emparer des techniques qui sont à portée de  
main.”

(Chloé Delaume, “De la sororité en milieu  
hostile”)<sup>1</sup>

- 1 Suivant l’impulsion de 2017 et de l’affaire Weinstein, le rayonnement du mouvement #MeToo a constitué une chaîne de solidarité rassemblant les victimes d’agressions sexuelles et questionnant les formes institutionnelles du pouvoir hétéropatriarcal. La médiatisation de la campagne dix ans après l’appel initial de Tarana Burke a non seulement permis de révéler au grand public le système de prédation en vigueur au sein du milieu hollywoodien, mais aussi de faire apparaître plus largement l’omniprésence des violences sexuelles et sexistes au sein des différents espaces sociaux. Le moment #MeToo n’a épargné ni le champ littéraire ni le milieu académique : il a conduit les études littéraires à (re)considérer certains paradigmes, cadres herméneutiques et enjeux créatifs, mais aussi à se tourner vers les dysfonctionnements de certains de leurs acteurs, en amenant dans le débat public des questions touchant par exemple à la culture du viol et à la complicité du milieu à l’égard de différentes formes d’exploitations — comme on a pu le mesurer, notamment, au moment de l’affaire Chénier ou lors de la parution du *Consentement* de Vanessa Springora. Une mobilisation médiatique telle que celle de 2017 atteste une volonté de démocratiser l’accès aux luttes et de donner au plus grand nombre les moyens de secouer les normes imposées en matière de rapport de genre et de sexualités. Il nous a semblé, comme à d’autres, qu’il y avait là un *moment* spécifique, dont il s’agissait de prendre la mesure et qui infléchissait à la fois les conditions de production et de réception d’un ensemble d’œuvres littéraires, mais qui invitait aussi à réfléchir aux fonctions dévolues à ces dernières, aux formes et imaginaires qui pouvaient naître d’un tel courant, aux poétiques, structures narratives et personnages auquel·les revenaient de dire les violences sexuelles et les façons d’y réagir, d’y résister ou de reprendre le

pouvoir contre celles-ci. C'est donc à une question éprouvante qu'est consacré ce dossier de *Fixxion* : nous proposons d'aborder ici de front le problème des violences sexistes et sexuelles, mais aussi, face à elles, d'envisager les luttes et les reprises de pouvoir que la littérature amorce. Pour ce faire, il nous semble essentiel d'interroger à la fois les *fonctions* dévouées à la littérature dans des récits et romans francophones contemporains – porter au jour des thématiques “silenciées”, minorisées ; relier, créer du commun autour d'expériences similaires ; ouvrir d'autres possibles – et les *formes* par lesquelles ces fonctions dédiées sont rendues manifestes.

- 2 Que peut la littérature face aux violences sexuelles et sexistes ? Comment accompagne-t-elle les mouvements de libération des actes et des paroles alors qu'elle est parfois un lieu de reproduction de ces violences, sur le plan textuel comme sur le plan institutionnel ? Comment les études littéraires sont-elles appelées à se situer face à ce séisme ? Notre dossier ne prétend pas faire le tour de ces questions ou proposer une liste de réponses exhaustives. L'enjeu serait notamment de parvenir à identifier *quelle littérature* peut faire face aux violences sexuelles et sexistes, sur quels fondements cette “nouvelle” littérature repose, comment, enfin, elle ménage des espaces de négociation politique. “La critique féministe m'a donné l'impression que le terrain même sur lequel je me tenais debout devenait instable”, écrivait l'autrice et activiste américaine Dorothy Allison dans un article intitulé “Croire en la littérature” et publié dans le recueil *Peau. À propos de sexe, de classe et de littérature* en 1994<sup>2</sup>. “Le propos de la critique féministe contre la littérature patriarcale, c'était que tout ce que l'on avait cru sur le pouvoir de l'écriture pour changer le monde n'était pas possible, et que si nous voulions être fidèles à notre propre vision, nous devons créer une nouvelle littérature, d'un nouveau genre”<sup>3</sup>, ajoutait-elle. “Croire” en la littérature, donc, mais à une condition : que celle-ci soit féministe et ne trouve pas ses principes sur le terrain miné de l'hétéropatriarcat. Ne nous trompons pas, cette proposition qui dessine des hétérotopies, des lieux *autres* et utopiques, n'est certes pas une invention de notre XXI<sup>e</sup> siècle. Elle a une histoire que de nombreuses chercheuses ont œuvré à retracer<sup>4</sup>. Nous pouvons toutefois mesurer qu'une telle littérature, majoritairement écrite par des femmes et des personnes minorisées, publiée dans des collections expérimentales et indépendantes, a aujourd'hui, et depuis le moment #MeToo, le propre de défier la littérature dite légitime, et de partager au-delà des seuls espaces spécialisés ses revendications à la fois sociales et littéraires. Réactivant certains débats des années 1970 (période d'émergence et d'activité intense du Mouvement de Libération des Femmes), les autrices féministes qui publient aujourd'hui prennent le droit d'appartenir à une littérature qui s'écrit à la fois depuis les marges, les “coulisses” ou des “espaces isolés” (*secluded settings*<sup>5</sup>, à l'image des maisons d'édition militantes ou indépendantes, de formats comme les zines, petites revues, blogs, etc.), mais aussi dans des collections à grande diffusion ; le foisonnement de ces textes dans des espaces variés bouscule les réflexes de la critique. Plusieurs événements et parutions témoignent d'ailleurs de ce renouvellement des interrogations féministes au sein des espaces de recherche sur la littérature<sup>6</sup>. C'est pourquoi l'image employée par Dorothy Allison nous semble aujourd'hui encore parlante : non parce qu'elle dit la nécessité de penser la littérature comme le lieu de l'énonciation d'une ambivalence qui lui serait consubstantielle, mais parce qu'elle dit *son ambivalence* à l'égard de la littérature. Écrire ou commenter des textes littéraires féministes inviterait ainsi à ménager une place pour le dialogue et le désaccord, pour tout ce qui ébranle, pour les “instabilités” du

sens, mais aussi – c'est-à-dire *nécessairement* – pour une pensée critique de l'institution littéraire, des valeurs et croyances qui la soutiennent.

- 3 Le présent numéro de *Fixxion* s'inscrit dans le sillage de travaux consacrés, d'une part, à la façon dont une production littéraire contemporaine nourrie des outils et méthodes des sciences humaines œuvre à transformer ses conditions d'exercice et ses enjeux<sup>7</sup>, et, d'autre part, aux façons dont la littérature, par le truchement d'expérimentations formelles et de mise à l'épreuve de ses frontières, éprouve aujourd'hui son agentivité, en se donnant non seulement les moyens d'armer les esprits, mais aussi de négocier des zones d'intervention politique<sup>8</sup>. Dans ce dossier, l'agentivité du littéraire et son dialogue avec les sciences sociales ont pour problématique spécifique les violences sexuelles : cela implique que notre cadre réflexif et celui des articles de cette livraison trouvent appui notamment sur la tradition critique féministe qui s'est développée depuis les années 1970. Aujourd'hui, cette réflexion gagne à composer avec une conception de la littérature qui s'intéresse à des identités et à des expériences de subordination multiples et favorise l'analyse de l'articulation des représentations littéraires de violences sexuelles et sexistes avec d'autres formes de domination et d'oppression (notamment de classe, de race, de genre et d'orientation sexuelle) ; au sein des récits étudiés dans ce numéro, la question de l'expérience individuelle des violences sexuelles et sexistes est de la sorte fréquemment articulée aux structures sociales et aux discours culturels qui les rendent possibles. Dans la perspective qui est la nôtre, la notion d'intersectionnalité se présente ainsi comme un outil opérant : qu'elle soit conceptualisée comme un point de jonction<sup>9</sup>, comme le recoupement d'"axes" de différence<sup>10</sup> ou comme un processus dynamique<sup>11</sup>, la notion vise à analyser comment la classe, la race, le genre, l'âge ou l'orientation sexuelle entrent en jeu dans les formes de rapport de pouvoir *selon leur contexte*. D'abord proposée par la juriste Kimberlé Crenshaw, la notion d'intersectionnalité est apparue dans le domaine de la critique du droit américain, où elle a permis de penser l'articulation des injustices vécues par les femmes noires en raison de leur double appartenance à des groupes sociaux minorisés<sup>12</sup>. Même si l'emploi de la notion est d'abord localisé, l'identification de ces injustices dans le droit américain a par la suite fait écho aux formes d'oblitération en cours dans les mouvements sociaux – notamment féministes – et a permis de mettre en lumière les logiques d'exclusion visant les personnes appartenant à plusieurs groupes sociaux minorisés. L'importation de la notion en France par Elsa Dorlin autour de 2008<sup>13</sup> a ainsi invité à penser comment, dans le contexte des luttes féministes françaises également, le discours avait pu être monopolisé par les femmes blanches hétérosexuelles de la classe moyenne, et avait conduit à identifier la cause de toutes les femmes à la position en réalité située de certaines d'entre elles. De telles critiques prolongeaient ainsi les thèses déjà soutenues par des féministes lesbiennes françaises dans les années 1980 sur l'homogénéisation du sujet "femme"<sup>14</sup> ou, aux États-Unis, sur la subordination à laquelle sont confrontées les femmes noires ou racisées, les lesbiennes et les femmes issues de la classe ouvrière<sup>15</sup>.
- 4 Dans le contexte littéraire francophone récent, cette attention portée à la conjugaison des formes de domination a amené certaines écrivaines à proposer des fictions dans lesquelles les formes d'oppressions conjuguées sont étroitement articulées à leur contexte d'occurrence spécifique. Les récits dont il sera question dans ce dossier confèrent une place importante à une réflexion sur la défense des droits des minorités sexuées, genrées, sexuelles et raciales ; aux dénonciations des discriminations systémiques ; à la mise en évidence de l'indigence des législations sur les violences

sexuelles ; à la revendication du droit au plaisir et à la liberté de reproduction. Dans ces récits contemporains, la question de la conquête d'une écriture qui cherche à dire une violence vécue s'entrelace souvent à la lutte pour la liberté sexuelle – et l'on entend par là autant la liberté d'orientation sexuelle, que la liberté de reproduction et la liberté des pratiques. L'entretien que nous a donné Souad Labbize permet d'en témoigner : l'autrice et traductrice revient sur la genèse et les enjeux de textes qui disent les violences coloniales, patriarcales et sexuelles ; elle y expose les logiques de choix esthétiques, les modes de composition et de circulation de ses œuvres, les rôles et fonctions qu'elle délègue à la littérature, mais aussi la nécessité de ménager des moments de silence qui permettent à la fois de respirer et de faire résonner les prises de parole.

- 5 Ces textes ne sont pas seulement le lieu d'une appropriation thématique de ces problématiques. Le moment #MeToo a également conduit des autrices à repenser, au sein même du milieu littéraire, les notions de sororité, d'auctorialité et de collaboration<sup>16</sup>, tout en redessinant, au fil de parutions et d'événements, les frontières de la littérature comme un espace de dialogue entre femmes<sup>17</sup> (cisgenre ou trans) et minorités. Les récits contemporains écrits dans une perspective antipatriarcale intersectionnelle énoncent une série de griefs contre l'institution littéraire qui vont de la remise en cause de la formation des corpus canoniques (majoritairement constitués à partir d'œuvres d'hommes blancs hétérosexuels issus de classes bourgeoises<sup>18</sup>), à des questions d'énonciation (telle que la question grammaticale du "neutre" masculin qui l'emporte sur le féminin<sup>19</sup>), en passant par le problème de l'appropriation et de l'usurpation (des œuvres féminines et des figures de femmes que l'histoire a invisibilisées ou recouvertes par le discours masculin). On notera que les maisons d'édition et collections féministes qui ont à cœur de valoriser des productions de femmes et de minorités ont œuvré à repenser les manières de publier ces textes "en féministes"<sup>20</sup>, loin du *pink washing* dont on les soupçonne parfois. Plusieurs maisons d'édition s'inscrivent dans cette perspective féministe intersectionnelle, qu'il s'agisse de publier des textes littéraires, des romans graphiques ou des essais : les collections Blast, Daronnes, Dent-de-Lion, Hors d'atteinte, Hystériques & Associées, iXe, La ville brûle, les Éditions des Lisières, Mémoires minoritaires, Paulette, Pleine-Lune, Remue-Ménage... La collection "Sorcières" des éditions Cambourakis s'est pour sa part ouverte au roman en 2019 lors de la publication des *Orangeuses* de Marcia Burnier, dans lequel l'autrice raconte, par le biais d'un dispositif polyphonique, les reprises de pouvoir d'anciennes victimes de violences sexuelles sur leurs agresseurs. Ce récit, qui rappelle à la fois les démarches vengeresses des héroïnes de *Dirty week-end* d'Helen Zahavi et de *Baise-moi* de Virginie Despentes, est surtout inspiré des romans et essais de Dorothy Allison (que nous citons précédemment), en particulier d'un article intitulé "La stratégie du fusil de chasse"<sup>21</sup>. Prolongeant les réflexions d'Allison sur l'inceste, les violences sexuelles structurelles et la littérature comme espace de partage pour les victimes, le roman de Burnier dessine les linéaments d'une réflexion sur la puissance créatrice de la colère. Dans la même collection, Wendy Delorme a publié son cinquième roman *Viendra le temps du feu*, une dystopie inspirée des *Guérillères* de Monique Wittig. Le roman de Delorme relate les moyens de résistance d'une communauté de "elles" contre une dictature sexiste : la littérature – interdite par le gouvernement tyrannique – y circule sous le manteau et foment les projets révolutionnaires.
- 6 Ce n'est pas un hasard si le déploiement de cette production dépasse les frontières traditionnelles du littéraire : outre les maisons d'édition et collections, les lectures, les

performances (par exemple celles du collectif RERQ<sup>22</sup>) et les ateliers d'écritures apparaissent comme des lieux centraux œuvrant à diffuser une pensée littéraire féministe, *queer* et antiraciste, tandis que certaines formes d'écriture sauvage ont pour leur part contribué à écrire la lutte dans l'espace public — à l'image de la pratique urbaine du collage contre les féminicides et les violences faites aux femmes qui ont réapparu sur les murs de France à la fin de l'été 2019 et dont les revendications se sont par la suite étendues dans une perspective intersectionnelle<sup>23</sup>. Si plusieurs autrices contribuent depuis longtemps à dire les violences sexistes et de genre, il faut noter combien #MeToo a favorisé l'émergence de productions collectives, sous des formes plus ou moins institutionnalisées, revendiquant une sororité fondée sur ce que carla bergman et Nick Montgomery qualifient de "joie militante"<sup>24</sup>. Usant volontiers d'une métonymie filant la métaphore de la "sorcière" (qui permet de renverser une assignation patriarcale injurieuse et délétère et de la réhabiliter en revendiquant à la fois sa marginalité et des pouvoirs déroutants), cette production recourt par ailleurs volontiers à l'imaginaire du feu, qui détruit, réchauffe et autour duquel on peut danser. Se met alors en place une littérature incandescente, vouée à brûler les idoles de l'hétéropatriarcat, à allumer des désirs révolutionnaires et éclairer des pistes nouvelles ou des terres encore inexploitées<sup>25</sup>. Nous avons la chance d'accueillir dans ce numéro deux cartes blanches parfaitement combustibles : la première, articulant un abécédaire critique intitulé "Ce n'est pas sale !" à un extrait du slam "Prends soin de toi", est signée par Lisette Lombé, poétesse, slameuse, spécialiste du collage et animatrice d'ateliers littéraires, autrice notamment des recueils *Black Words*, *Venus Poetica* (L'arbre à paroles, 2018 et 2020) et *Brûler, brûler, brûler* (L'Iconoclaste, 2020). La deuxième, "Le vers dans la pomme d'Adam", nous est donnée par Émilie Notéris, autrice, traductrice et animatrice elle aussi d'ateliers d'écriture, connue notamment pour son essai *La Fiction réparatrice* (2017) et pour le pugnace *Macronique* (Cambourakis, 2020), issu d'une performance littéraire. Les textes de Lisette Lombé et d'Émilie Notéris ont en commun de se confronter à des normes patriarcales, à des tabous et à des silences ; leur travail fait vaciller les premières, divulgue les deuxièmes, dissipe les troisièmes en révélant ce qu'ils tentent de masquer.

## Manières de lire les violences

- 7 Les lieux de production littéraire féministes révèlent aussi la reconfiguration des manières de lire et témoignent d'une transformation du rôle de la réception littéraire. En écho aux nouveaux lieux de production et de diffusion, il convient d'évoquer les nombreux blogs, tenus par des chercheuses ou des écrivaines, mais aussi les podcasts, *booktubes*, comptes Instagram et Twitter ou clubs de lecture qui proposent de nouer un dialogue sur les manières dont se constitue la culture littéraire canonique, et valorisent des manières de lire qui ne relèvent pas toujours d'une lecture experte ou savante au sens académique du terme<sup>26</sup>. Dans une perspective qui rappelle les thèses de Jérôme David sur la "lecture au premier degré", ces lieux d'échanges travaillent à congédier la séparation genrée entre lecture experte et lecture immersive<sup>27</sup>. Dans ces espaces, le commentaire sur l'identification et l'immersion côtoie l'analyse stylistique.
- 8 C'est sur la question des manières de lire les violences que s'ouvre cette livraison. Anne Grand d'Esnon analyse la façon dont Annie Ernaux a été conduite à redéfinir l'expérience violente décrite au sein de *Mémoire de fille* comme un "viol". Si le mot se

dérobat à l'époque des faits et au moment de l'écriture du texte, Grand d'Esnon montre que, dans le dialogue et le partage littéraire hors-texte entre l'autrice et ses lectrices, l'expérience est progressivement redéfinie afin d'intégrer dans le sens même de l'œuvre le cadre d'interprétation relatif au moment post-MeToo. Cet article dessine ainsi une manière de politique du viol ; prenant acte des représentations stéréotypées du viol et des mythes qui l'entourent, Grand d'Esnon invite à le définir collectivement : "nommer ce que fait H n'est pas une question indifférente, savoir ce qui constitue le seuil de l'inadmissible et où commence le viol est bien une question collective qui ne peut manquer d'être soulevée quand un récit est partagé." Relisant lui aussi *Mémoire de fille*, Jérôme David en fait la manifestation de ce qu'il désigne comme une "douleur de la forme", à savoir un texte dans lequel "une mémoire peine à franchir le seuil de la figuration psychique qui lui donnerait un contenu partageable avec d'autres". Faisant dialoguer différentes conceptions de l'inconscient, le livre d'Ernaux mène selon David une "enquête littéraire" sur "une expérience trop chaotique pour entrer dans la trame articulée d'un schème social, trop vide pour faire office de 'valeur incorporée' et trop irréductiblement singulière encore pour être partagée, donc devenir sociale." Portant sur l'expérience de la violence, *Mémoire de fille* témoigne du fait qu'il n'est pas toujours possible de dévoiler les structures incorporées de la domination masculine, mais seulement d'accéder par la narration aux strates somatiques de ce qui se présente comme un contenu psychique immémorable. Cette analyse fait ainsi signe vers une manière de lire les récits de la violence qui ne chercherait pas à repérer les manifestations d'un refoulement (ou d'une incorporation de la domination masculine), mais qui appréhende l'inadéquation du langage à l'égard d'une violence subie dans le contexte singulier des années 1950.

- 9 Avec un même souci de la nuance, Marie-Jeanne Zenetti propose de dépasser le binarisme opposant lecture "littéraire" et lecture féministe. Au fil d'une lecture du *Consentement* de Vanessa Springora et du commentaire qu'en propose Hélène Merlin-Kajman dans *La littérature à l'heure de #MeToo*, Zenetti identifie les effets épistémiques du présupposé selon lequel une lecture féministe serait incompatible avec une lecture dite "littéraire". Elle défend au contraire une vision de la lecture critique féministe comme une possibilité de "réfléchir aux enjeux de pouvoir que dissimulent les partis-pris méthodologiques et épistémiques", précisant qu'une telle approche des textes littéraires "ne se limite pas à repérer les éléments qui pourraient relever de la critique patriarcale", mais interroge aussi "la manière de lire engagée dans l'analyse, en posant la question de savoir *qui* décrète comment un texte doit être lu et à *qui* profite ce cadrage des manières de lire".

## Regards sur les corps

- 10 Cette réflexion sur les manières de lire se présente comme une entrée possible dans le corpus de textes étudiés dans ce dossier. Ces récits ont en commun d'aborder à la fois la thématique des violences genrées et les reprises de pouvoir, à savoir les renversements des codes et les formes de réappropriations de soi représentées au sein de la littérature et/ou rendus possibles par elle. Quand il s'agit de raconter les reprises de pouvoir d'un individu ou d'un personnage, on remarquera que la littérature envisage ces actions comme relevant de performances de genre subversives ou d'une certaine agentivité (*agency*) qui ne suppose pas pour autant une libération complète. Au contraire, les

éléments du corpus soulignent systématiquement les limites de ces prises de liberté à l'égard des normes. Il s'agit souvent de dire le tiraillement et la fragilité des entreprises de libération. Revenant sur la lecture foucauldienne des rapports entre pouvoir et liberté<sup>28</sup>, Maggie Nelson l'applique à la question du rapport sexuel :

En matière de sexe, le pouvoir a beau circuler partout, ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas de liberté. Encore une fois, c'est une question de degré — des arrangements perpétuellement asymétriques réduisent sa marge de liberté, c'est pourquoi il est tellement crucial de les réordonner, il est essentiel d'être précis quant à la nature, l'étendue et la singularité du pouvoir en cause, autant que de reconnaître le rôle que nous jouons en acceptant ou refusant ses termes. Auquel cas, observer les nuances dans la zone grise des relations sexuelles n'a rien d'une entreprise bouffonne qui ne concernerait qu'une poignée d'universitaires satellisés cherchant à se débarrasser des casseroles qu'ils ont au cul, ou des réactionnaires "libres penseurs" adeptes de *Quillette*. Il s'agit d'une démarche essentielle pour parvenir à voir, sentir et agir sur la liberté, qui est aussi tout autour de nous, et lui permettre de croître<sup>29</sup>.

- 11 Dans les textes ici étudiés, la puissance d'agir des corps des femmes et des minorités contre les normes n'est rendue possible que par l'ouverture de brèches, c'est-à-dire des moments fortuits où certaines "improvisations" sont rendues possibles au sein d'une "scène de contraintes"<sup>30</sup>. Il n'est donc jamais question de voir dans les pratiques du corps subversives décrites l'expression d'une invention délibérée de soi. Plus généralement les œuvres commentées ici donnent à voir en quoi les pratiques du corps sont elles-mêmes agies, faisant de la performance de genre et des pratiques sexuelles le lieu d'une interrogation sur la détermination, l'incorporation et la marge de choix qui s'offre au sujet vis-à-vis des normes. Nombre de récits traduisent des interrogations sur les modes d'apparaître des corps et la conscience que ces manières d'être et d'agir sont le fruit d'une histoire sociale "incorporée" ou d'une éducation dont l'influence s'exercerait avec d'autant plus de force qu'elle resterait implicite.
- 12 Face à ce constat, une critique de la culture du viol et des mythes sur le viol apparaît en filigrane. L'expression "culture du viol" est apparue dans le domaine des études cinématographiques américaines en 1975 afin de désigner l'érotisation de la violence dans des productions culturelles<sup>31</sup>. Dès ce moment, les travaux féministes pensent la majeure partie de ces dernières comme le lieu de diffusion d'un idéal viriliste. Avançant que chaque discours (quel qu'il soit) est pris dans les rets de représentations normées qu'il tend à reproduire, Teresa de Lauretis, qui prolongeait elle-même les réflexions de Michel Foucault, parle en cela d'une "technologie du genre", au sens où les imaginaires culturels participeraient eux aussi de la construction du genre et de la sexualité en reconduisant un modèle dominant<sup>32</sup>. En 1993, la "culture du viol" est définie comme un "ensemble de croyances qui encourage l'agression sexuelle masculine et soutient la violence à l'égard des femmes"<sup>33</sup>. Considérant qu'elles sont susceptibles de se présenter dans l'ensemble des productions culturelles, les études littéraires anglo-saxonnes<sup>34</sup> – et plus récemment françaises<sup>35</sup> – ont contribué à identifier les modes d'apparaître de la culture du viol (euphémisation, banalisation, esthétisation des violences sexuelles) dans la littérature et à penser les alternatives et formes de résistance qu'elles pouvaient élaborer. Dans le sillage des travaux de Laura Mulvey<sup>36</sup>, Iris Brey a proposé d'opposer au *male gaze* ("regard masculin", largement dominant dans l'économie des productions visuelles et adoptant un point de vue conforme à une représentation stéréotypée – en réalité, très normée – du désir masculin hétérosexuel) un "*female gaze*" qui ne serait pas l'équivalent féminin du précédent, mais, "une nouvelle façon d'appréhender les

images”<sup>37</sup>, une vision qui ne figerait pas les corps (quels qu’ils soient) en *objets* de désir et leur laisserait la possibilité de devenir *sujets*, en misant à la fois sur l’échange et l’inclusion pour éviter la projection/l’identification des spectateur-trice·s et leur laisser la possibilité de “ne réfléchir qu’à la représentation du genre dans la fiction”<sup>38</sup>. C’est à cette double question du regard sur les corps et de la façon dont ils sont figurés, mais aussi du rôle dévolu au lecteur et à la lectrice dans ce dispositif de monstration qu’est consacré le deuxième volet de ce dossier.

- 13 Appréhendant des récits masculins empruntant aux codes des littératures de l’imaginaire, Frédéric Guignard montre comment la sexualité y est pensée comme une pulsion animale. Dans les romans de Houellebecq et Damasio, une telle représentation favorise un traitement des relations sur le mode de la prédation et a pour effet d’évacuer la question du consentement. Le roman de Volodine *Terminus radieux* offre un contrepoint intéressant, notamment en ce qu’il donne une voix aux trois filles du sorcier Solovieï. Comme le rappelle Guignard, ces trois jeunes femmes, elles-mêmes victimes de l’emprise de leur père, ont pu aiguïser leur sens critique à la lecture de textes féministes radicaux (et post-exotiques), dont le roman de Volodine nous donne à lire quelques lignes. Guignard propose ainsi de voir dans la polyphonie romanesque “le moteur d’une véritable tension, afin d’éviter autant la naturalisation de la violence sexuelle (comme existant de toute éternité en raison d’un déterminisme quelconque) que sa sublimation (qu’elle soit esthétique ou à visée révolutionnaire).” Anne-Claire Marpeau se saisit pour sa part de romans et de récits (Arcan, Despentes, Ernaux, Huston) à la première personne du féminin. À travers une lecture de “La Honte” de Nelly Arcan, Marpeau montre notamment que l’auteurice parvient à mettre en déroute le *male gaze* au fil d’une nouvelle qui raconte pourtant le désarroi et le sentiment d’abattement d’une victime de violences sexistes. Comme l’écrit la chercheuse, à travers ces textes, “il s’agit de donner sa réalité à l’expérience de la violence, sans figer la complexité et la vitalité des existences féminines narrées et de laisser le lecteur ou la lectrice prendre en charge l’émotion que le texte ne dit pas, en mettant plutôt l’accent sur les conséquences et les réactions de défense féminine face à cette violence.” À l’image de Marie-Jeanne Zenetti, c’est aussi une politique de la lecture que défend ici Marpeau, envisagée comme un “moyen d’action politique”, “une entreprise collective féminine et dialogique, qui rappelle la ‘sororité’ thématifiée dans les récits de violence et qui permet de porter un regard politique, et corrigé, sur la violence sexuelle dans les textes littéraires”. Manon Delcour, quant à elle, étudie l’œuvre de Lola Lafon et, en particulier, son dernier roman *Chavirer*, qui dévoile le rabattage sordide réalisé par une agence de jeunes talents factice engagée dans le détournement de mineures : la chercheuse montre comment l’auteurice, dont un pan important de l’œuvre est consacré à la question des violences sexuelles, développe ici le projet “d’écrire l’histoire du viol sans faire du lecteur un ‘complice’ [...]” et, pour cela, “adopte [...] une position opposée à celle des campagnes de prévention, des récits ou des films qui ‘répliquent’ à l’infini les violences de genre et mettent en évidence une puissance masculine”, ce qui implique notamment de miser sur la sororité (à la fois comme thématique fictionnelle et comme modalité d’écriture collective) et de construire une poétique à même de dire la violence sans adhérer au langage et aux gestes de ceux qui la produisent, mais en évitant dans le même temps les euphémismes et détours qui la tiennent à distance.

## Puissances d'agir

- 14 Depuis les années 1970, la réflexion à propos de la culture du viol englobe une discussion sur le rôle de la culture populaire de masse et s'inscrit dans un débat parallèle sur les effets culturels de la pornographie, amenant notamment à considérer la culture du viol comme une "pornification" de la culture populaire<sup>39</sup>. Ces polémiques sur les productions culturelles ont d'ailleurs provoqué, au cours des années 1980, une sorte de "Yalta féministe"<sup>40</sup> opposant féministes pro-sexes et féministes anti-pornographie, débat dont nous sommes encore aujourd'hui héritiers et héritières. Le débat féministe s'est notamment cristallisé à un moment où la pornographie commençait à conquérir les sphères du grand public, par exemple avec la mise en circulation de magazines tels que *Playboy* et le succès du film *Deep Throat* en 1972<sup>41</sup>.
- 15 Joséphine Vodoz se penche pour sa part sur des cas de fictions et témoignages racontant les expériences de viols vécus par des travailleuses du sexe. Loin de reconduire les thèses abolitionnistes (anti-pornographie, en faveur de l'interdiction de la prostitution), les autrices ici commentées (Anderson, Becker, Darrieussecq, Despentès et Tran) montrent au contraire que la "transformation du corps en objet et sa mise à disposition pour autrui" au sein du travail du sexe, peut être éprouvée comme une expérience jouissive et vécue comme une manière de lutter contre le patriarcat. Il ne s'agit pas pour autant de livrer une version édulcorée et naïve du travail du sexe : comme le souligne Vodoz, la culture du viol et l'ensemble de représentations associées à cet univers conduisent souvent à une confusion entre marchandisation du rapport sexuel et aliénation du droit au refus, confusion qui serait à la source des violences et du mépris du consentement des travailleuses du sexe.
- 16 Une telle perspective rappelle certaines thèses soutenues par les féministes pro-sexes, telles que Gayle Rubin, selon qui la sexualité pourrait offrir des moyens de libération à l'égard des assignations<sup>42</sup>. Rubin a montré dans ses premiers travaux sur la sexualité que "l'échange des femmes" participe d'une "économie sexuelle" au fondement des sociétés patriarcales<sup>43</sup> dans lesquelles une distinction claire est posée entre "bonne" sexualité (hétérosexuelle, monogame, procréatrice et non commerciale, etc.) et "mauvaise" sexualité (homosexuelle, S/M, tarifée, etc.). L'anthropologue a également œuvré à rendre visibles les manières de subvertir ces échanges et représentations, y compris dans les formes de sexualités de réputation les plus violentes, telles que dans la pornographie ou la prostitution. Réactivant un mot d'ordre féministe selon lequel "l'intime est politique", les analyses de Rubin ont ainsi amené à penser la sexualité comme étant à la fois régie par les interactions sociales et politiques, et le lieu où ces interactions peuvent être redessinées. C'est dans la ligne de cette pensée qu'une conception matérialiste du travail du sexe (dans le milieu de la pornographie ou de la prostitution) peut être envisagée comme une forme de renversement au sein duquel les femmes reprennent le pouvoir sur la marchandisation de leurs corps. Dans la rubrique (Re)Lire, Alice Bottarelli donne à voir une pareille logique subversive à l'aune des écrits de Grisélidis Réal, écrivaine et prostituée suisse dont l'œuvre incisive et volontiers polémique se présente quelquefois comme un plaidoyer, tantôt vitupérant tantôt humoristique, visant à légitimer sa condition double. Il ne s'agit pas, pour autant, de romantiser le travail du sexe ou de nier les dangers procédant de la domination patriarcale ; si l'on revient à la perspective adoptée par Rubin, le consentement relève d'une négociation ou d'un contrat érotique qui s'apparente à une relation politique : au

sein de la relation sexuelle, que celle-ci soit amoureuse ou non, qu'elle relève d'un échange marchand ou pas, seule une double entente garantit le consentement. On comprend bien comment, selon cette conception, il peut y avoir viol lorsqu'il y a rupture du contrat interpersonnel, ceci autant au sein du couple conjugal, que lors d'une relation sexuelle entre une travailleuse du sexe et son client ou au moment du tournage d'une scène de film pornographique. Dans ce contexte, le viol est objectivable, il désigne un rapport non-consenti, imposé sous la menace ou par la force.

- 17 Depuis la diffusion massive de la pornographie sur internet, les débats sur les violences sexuelles ont été réactualisés et l'on pense de façon encore conflictuelle la relation de la pornographie (et plus généralement du travail du sexe) à la violence. Toutefois, au sein des études féministes, la problématique de la culture du viol s'est sensiblement distinguée du soupçon de "pornification" de la culture populaire<sup>44</sup>. Les critiques féministes cherchant à déconstruire cette culture du viol ne portent plus seulement sur des productions apparentées à la culture dite populaire, mais aussi sur celles qui sont profondément ancrées dans la culture dite légitime, celle qui circule dans les milieux lettrés. Les réflexions sur la pornographie et l'héritage des théories critiques des années 1980 et 1990 ont ainsi permis de ménager une place pour les réappropriations féministes de la pornographie, pour une pensée matérialiste de la pornographie et du travail du sexe. Dans cette perspective, Isabelle Boisclair propose de considérer les violences sexuelles vécues par les travailleuses du sexe au sein de l'industrie pornographique "phallogcentrique" qui relaie encore "des scripts de violence sexuelle consacrant la domination masculine et alimentant les fantasmes machistes". Son analyse du monologue théâtral de Karin Bernfeld *Plainte contre X*, permet toutefois de souligner que cette violence n'est pas exclusive à la pornographie et ne lui est pas non plus consubstantielle. Le récit de Bernfeld dénonce tout autant les scripts sexuels et l'imaginaire machiste qui les soutient qu'il n'énonce de nouveaux scripts. C'est pourquoi Boisclair invite à dépasser le "débat clivé" entre féminisme abolitionniste et pro-sexe : reconnaître que certaines femmes sont victimes de traite et exploitées par des réseaux de prostitution ou l'industrie pornographique ne devrait pas "servir à léser ou stigmatiser les travailleuses du sexe". De même, cette vigilance nécessaire ne devrait pas occulter les productions pornographiques féministes, *queer* et éthiques qui inventent, comme le remarque Boisclair, de nouveaux scripts "plus égalitaires, fondés notamment sur une éthique du consentement et un respect de l'intégrité des corps."
- 18 Ce qui est en jeu dans cette crispation autour de la pornographie et de la prostitution, c'est en somme la question conflictuelle de la définition du viol, et implicitement celle du consentement. Ces termes, parfois considérés comme des "lieux de langages problématiques"<sup>45</sup> reçoivent en effet une série de définitions opposées selon où l'on se positionne sur l'échiquier du consentement. Ajoutant un troisième terme problématique, certaines évoqueront également l'"emprise" comme une sorte de "zone grise"<sup>46</sup> rendant parfois indiscernable la frontière entre consentement et refus ou faisant d'une relation sexuelle une expérience réversible ou tangente<sup>47</sup>. Éric Fassin a proposé un panorama des définitions variables et des effets produits par les différents positionnements féministes à l'égard du consentement sur la définition du viol. Il note que, selon les féministes abolitionnistes et anti-pornographie (telles que Dworkin et McKinnon) qui n'envisagent pas les rapports sexuels en dehors de l'hétérosexualité, le consentement de la femme ne pourrait s'accorder que sous l'effet de la domination masculine. Il en résulte que tout consentement n'est qu'une illusion. Pour le féminisme libéral – celui qui se réfère à la loi – le viol ne peut être nommé comme tel lorsque

la victime a formulé un refus sans équivoque, ce qui n’offre aucune place pour le trouble et les zones grises et n’offre aucune solution aux femmes qui n’osent pas dire non ou celles qui disent oui sous contrainte. Plusieurs articles de ce dossier soulèvent le problème de la définition étroite du viol et des nombreuses entraves semées sur le chemin des victimes qui souhaitent porter plainte. Dans l’ensemble, les auteurs et autrices soulignent que l’enquête judiciaire s’inquiète plus d’identifier chez la partie plaignante une “vraie victime” que de rassembler des faits. Les récits commentés ici mettent en lumière la fragilité des témoignages des plaignantes face à la machine juridique<sup>48</sup>. Plusieurs de ces textes articulent des critiques sévères à l’égard du droit qui se révèle inconsistant et faillible lorsqu’il s’agit de défendre les victimes et d’appliquer la loi, au regard de laquelle le viol reçoit une définition normative et étroite<sup>49</sup>. On soulignera ici que le travail de la critique pourrait précisément consister en l’identification des procédés de définition légale du viol et des manières de favoriser ces définitions par rapport à la multiplicité des expériences du viol subies par les femmes, notamment celles qui se situent dans cette “zone grise” de l’emprise. Les fictions et les témoignages publiés permettent de saisir la diversité et la violence de ces expériences.

- 19 Comme le montre Béatrice Vernier à l’aune de *La Petite fille sur la banquise* d’Adélaïde Bon, la littérature est parfois investie d’une fonction compensatoire : c’est une série de dysfonctionnements en matière d’accueil, d’écoute et d’accompagnement de personnes agressées que dénonce l’autrice, en produisant un texte hybride, articulant au témoignage une sorte de “guide de survie” dont elle espère qu’il pourra se révéler utile à d’autres, et en appelant à une reconfiguration de la prise en charge des victimes. Ailleurs, on mesure combien, face à des institutions peinant à aider les victimes, l’une des fonctions de la fiction est précisément de proposer des modes d’expression alternatifs — de dépasser les logiques du dicible attendues dans l’espace social, de se soustraire à la rhétorique juridique, d’envisager des narrations dépassant l’exigence de vraisemblance et le régime véridictionnel traditionnellement associés au récit de témoignage. Charlotte Thevenet montre de cette façon comment, dans *L’Apparition du chevreuil* d’Élise Turcotte, la narratrice se ménage une marge de manœuvre pour reprendre une certaine forme de contrôle et ne pas voir son expérience réduite à un compte rendu chronologique et factuel — format qui se révèle malgré lui une nouvelle forme de contrainte et implique une nouvelle dépossession : “c’est ‘contre’ elle-même qu’elle ‘écri[t]”, et cette écriture, loin d’être l’aboutissement d’un processus inéluctable, résulte d’un choix réfléchi. Enfin, la narratrice évoque les matériaux de son écriture comme des morceaux épars et difficiles à lire : tantôt ‘aveugles’, tantôt indiscernables (ce sont des ‘conciliabules de voix’), ils se distinguent nettement des preuves rassemblées pour accuser dans le genre judiciaire.” En cela, la narratrice se donne le moyen de faire émerger une parole littéraire émancipée de critères extérieurs, qui ne prétend pas avoir de valeur juridique, mais qui lui permet à tout le moins de redevenir maîtresse de sa propre histoire.

## Une conquête collective de la parole

- 20 Face aux nombreuses plaintes pour agressions et viols qui ne sont pas entendues, pas enregistrées ou qui n’aboutissent pas en justice parce qu’elles ne correspondent pas aux critères du régime de la preuve, face aux féminicides qui ne sont que trop rarement reconnus comme tels, face aux nombreuses violences faites aux personnes LGBTQIA+

que le système hétéronormatif contribue à invisibiliser, il convient à ce stade de s'interroger sur la place accordée à ces voix minorisées et sur l'écho qui peut leur être donné grâce à la littérature. La vague #MeToo a sans nul doute produit une transformation de l'écoute et a permis à de nombreuses victimes de viol de sortir du silence : les réseaux sociaux ont en ce sens créé des opportunités de prendre la parole (ce qui ne signifie pas pour autant que toutes aient parlé ou que leur parole ait eu un réel effet en justice). On a alors beaucoup parlé des "voix" des victimes et de la possibilité de donner un écho à ces prises de parole, parfois restées anonymes. Les hashtags qui ont circulé via Twitter et Tumblr (#yesallwomen, #sexismeordinaire, #tellyoustory, #ibelieveyou, #jetecrois) ont encouragé des survivantes de viols et de violences à parler et leur ont parfois donné le sentiment d'être entendues.

- 21 Marquée par un héritage complexe, la notion de "voix" est souvent employée de façon métaphorique. Elle reste une notion "vague" en raison de sa polysémie et de son héritage hétérogène<sup>50</sup>. Dans le domaine des études littéraires, y recourir est un moyen de faire signe vers le roman polyphonique<sup>51</sup>, vers le *black feminism*<sup>52</sup>, les *subaltern studies*<sup>53</sup> et l'histoire des luttes féministes<sup>54</sup>. Elle doit toutefois être maniée avec précaution afin de ne pas sonner creux, en raison, précisément, de cet héritage complexe. En travaillant à la formation de ce dossier, il nous est apparu que la littérature contemporaine ne pouvait se réduire à une chambre d'échos. Au contraire, les récits, témoignages et romans dont il est question dans cette livraison constituent le lieu d'énonciation initiateur d'un dialogue collectif et d'une reprise de pouvoir en actes qui ne tient pas seulement à la libération d'une parole envisagée comme autosuffisante. Kali Tal en 1996 dans un ouvrage fondateur sur la question du traitement littéraire des violences intitulé *Worlds of Hurt: Reading the Literature of Trauma* soulignait déjà qu'un témoignage littéraire constituait le premier acte d'une longue suite d'actions contestatrices contre la domination masculine structurelle : "Notre témoignage défie ce système, sans pour autant le renverser. Témoigner, nous l'avons appris, n'est qu'un début."<sup>55</sup> Comme le suggèrent les analyses de Tal, la dimension collective de cette venue à l'écriture est centrale, c'est pourquoi ces récits (fictionnels ou non) doivent à notre sens être considérés en corpus et en contexte : c'est en traversant la diversité des expériences racontées de la violence que l'on peut saisir la portée politique de cette littérature antipatriarcale et féministe ; c'est parallèlement en se saisissant du contexte d'émergence de ces productions littéraires que l'on peut mesurer la dimension performative de tels écrits. Les prises de plume ne surgissent pas spontanément, sans qu'un contexte, un environnement culturel n'assure la réception du texte produit<sup>56</sup>.
- 22 C'est d'ailleurs ce à quoi la notion de voix renvoie lorsqu'elle est située politiquement. Une voix s'avance contre le silence imposé, mais elle se constitue au contact des nombreuses expériences concrètes, celles vécues par les personnes qui ne trouvent pas d'oreille attentive en raison de leur position dans l'espace social. L'autrice ou l'auteur se donne alors la tâche d'écrire ces expériences pour ces "voix"<sup>57</sup> silencieuses.
- 23 Parce que les silences sont parlants, les récits contemporains racontent parfois les formes de "contre-violence" que le corps peut opposer. Plusieurs textes de ce dossier s'intéressent aux silences des voix subalternes. Florian Alix explore cette thématique et propose de voir dans l'œuvre de la romancière Ananda Devi une "micropolitique du subalterne" dans laquelle l'autrice trouve "des moyens fictionnels pour que les silences subalternes deviennent bruisant d'une parole inaudible". Problématisant l'idée d'une littérature qui se donnerait comme le lieu d'une catharsis, Alix souligne l'inadéquation

du langage occidentalocentré et hétéronormé pour dire l'expérience des corps des femmes, des gays et lesbiennes, des personnes racisées. Dans son étude sur le traitement de la polygamie dans trois romans de Ken Bugul, Ousmane Sembène et Véronique Tadjo, Marion Coste souligne que la littérature permet parfois "la déconstruction d'un point de vue occidental aveugle à certains aspects de cette pratique". Coste montre que, sans faire l'apologie de ce régime matrimonial, ces récits substituent à une vision "surplombante et extérieure" une approche subsaharienne racontée "au plus près de l'expérience physique". Thomas Muzart, propose pour sa part de voir dans les romans *De purs hommes* et *La plus secrète mémoire des hommes* de Mohamed Mbougar Sarr, une "résistance au manichéisme hétérosexuel" et la possibilité d'une "ouverture à la nuance". Dans la perspective de Muzart qui s'inspire tant des épistémologies gaies et lesbiennes d'Eve K. Sedgwick et de Didier Eribon que du devenir-minoritaire deuleuzien, la littérature apparaît comme un moyen de coller "au plus près de l'existence humaine qui s'apparente davantage au devenir qu'à la rigidité de l'essence et son ordre établi". En partant du cas des thérapies de conversion et des grossesses imposées par "viols correctifs" aux lesbiennes en Guinée équatoriale, Ferdulis Zita Odome Angone, aborde pour sa part un corpus de textes dans lesquels il est question du droit au refus de devenir mère. Dans les romans de Bessora et de Marie NDiaye, elle repère la mise à nu de "la fracture du modèle traditionnel non seulement en Afrique subsaharienne, mais dans le monde en général". Elle souligne à ce propos que ces romans mettent en scène la façon dont la construction du féminin se trouve "indexée sur la maternité" et permettent de "donner à voir d'autres possibles que ceux imposés par des logiques patriarcales traditionnelles".

- 24 À l'heure où nous écrivons ces lignes, les violences faites aux femmes et aux minorités se poursuivent sans relâche. La Cour Suprême américaine – en grande majorité composée d'hommes – est en voie d'annuler l'arrêt "Roe v. Wade" sur le droit à l'avortement en vigueur depuis 1973. Dans près de la moitié des États américains, le droit à l'interruption de grossesse passe ainsi du statut de droit à celui de crime, précarisant de nombreuses femmes, parmi lesquelles on trouvera notamment des victimes de viols et des personnes dont la grossesse met en danger les conditions de survie, autant que des femmes dont le moyen de contraception a failli ou qui doivent renoncer à la parenté pour des raisons matérielles. En parallèle, les non-lieux sur lesquels débouchent trop souvent les procès pour viol et la médiatisation de certaines affaires pour diffamation – à l'image du récent procès Heard/Depp<sup>58</sup> – peut faire craindre un processus global de *backlash* ("retour de bâton", selon le terme de Susan Faludi<sup>59</sup>), concrétisé par des intimidations<sup>60</sup>, des formes de *gaslighting* (ou "détournement cognitif"<sup>61</sup>) et un processus global de silenciation de victimes d'agressions sexuelles – l'épouvantail du *backlash* servant d'instrument de dissuasion à l'encontre de toute victime désireuse de prendre la parole ou de porter plainte. De telles entreprises massives de restriction des droits et de bâillonnements laissent toutefois penser que les prises de paroles, les récits et les mobilisations qui ont émergé depuis 2017 menacent réellement le pouvoir en place.

---

## NOTES

1. Nous remercions vivement Giulia Cela, Justine Huppe et Siân Lucca pour leur relecture attentive, bienveillante et stimulante d'une première version de cette introduction.
2. Dorothy Allison, *Peau. À propos de sexe, de classe et de littérature* [1994], traduction de Nicolas Milton et Camille Olivier, Paris, Cambourakis, 2015.
3. *Idem.*, p. 168.
4. Entre autres, on pensera aux travaux suivants : Audrey Lasserre (dir.), *Les femmes ont-elles une Histoire littéraire ?*, *LHT Fabula*, n° 7, 2011, URL : <http://www.fabula.org/lht/7> ; Margaret Cohen, *The Sentimental Education of the Novel*, Princeton, Princeton University Press, 1999 ; Christine Planté, *La Petite Sœur de Balzac. Essai sur la femme auteur*, Paris, Seuil, 1989 ; Martine Reid (dir.), *Femmes et littérature*, 2 tomes, Paris, Folio essais, 2021.
5. Selon l'expression de James C. Scott, *La domination et les arts de la résistance. Fragments du discours subalterne*, Paris, Amsterdam Editions, 2019.
6. Voir notamment la journée d'étude organisée par Lucie Nizard et Anne Grand d'Esnon, "Désir, consentement et violences sexuelles dans la littérature du XIXe siècle" qui s'est tenu à Paris 3 en juin 2019 ; le récent dossier dirigé par Marie-Jeanne Zenetti, Flavia Bujor, Marion Coste, Claire Paulian, Heta Rundgren et Aurore Turbiau, *Situer la théorie. Pensées de la littérature et savoirs situés (féminismes, postcolonialismes)*, *LHT Fabula*, n° 26, 2021, URL : <https://www.fabula.org/lht/26/> ; le colloque "Espaces-Sexualités-Pouvoirs" organisé à l'Université de Sherbrooke en avril 2022 par Isabelle Boisclair, Nicole Côté, Lori Saint-Martin et Charlotte Comtois ; et les 9<sup>e</sup> journées d'étude du groupe *COntEXTES* "Gender studies et sociologie de la littérature : perspectives croisées" des 22 et 23 juin 2022, organisées par Laura Degrande, Nicolas Duriau, Justine Huppe, Siân Lucca et Laura Zinzius.
7. Voir notamment Alison James et Dominique Viart (dir.), *Fixxion* n° 18, *Littératures de terrain*, 2019, URL : <https://journals.openedition.org/fixxion/1254>.
8. Voir notamment Florent Coste, *Explore. Investigations littéraires*, Paris, Questions théoriques, 2017, et les travaux réalisés dans le cadre du projet *STORYIFIC*, animé à l'Université de Liège par Justine Huppe, Jean-Pierre Bertrand et Frédéric Claisse (<https://storyfic.hypotheses.org/>). Ensemble, Huppe, Bertrand et Claisse ont notamment dirigé les chantiers collectifs suivants : *COntEXTES*, n° 22, *La Fiction contemporaine face à ses pouvoirs*, 2019, URL : <https://journals.openedition.org/contextes/6814> ; *Fixxion*, n° 20, *Radicalités*, 2020, URL : <https://journals.openedition.org/fixxion/522> et *Réarmements critiques dans la littérature française contemporaine*, Liège, PULg, "Situations", 2022.
9. Kimberlé Crenshaw, "Mapping the Margins: Intersectionality, Identity Politics, and Violence against Women of Color", *Stanford Law Review*, n°43(6), p. 1241-1299.
10. Nira Yuval-Davis, *Gender and Nation*, Londres, SAGE, 1997.
11. Dorthe Staunæs, "Where Have all the Subjects Gone ? Bringing together the Concepts of Intersectionality and Subjectification", *Nora*, n° 11(2), 2003, p. 101-110.
12. Kimberlé Crenshaw et al., *Critical race theory - the key writings that formed the movement*, New York, The New Press, 1995 ; Richard Delgado et Jean Stefancic, *Critical race theory - an introduction*, New York, New York University Press, 2001.
13. Elsa Dorlin (dir.), *Black Feminism. Anthologie du féminisme africain-américain, 1975-2000*, Paris, L'Harmattan, 2008.
14. Monique Wittig, "The Category of Sex", *Feminist Issues*, n° 2, 1982 ; Wittig Monique, *La Pensée straight*, Paris, Amsterdam, 2018.

15. Adrienne Rich a décrit ce phénomène de subordination sous le concept de “solipsisme blanc”, voir Adrienne Rich, “Disloyal to Civilization : Feminism, Racism, Gynophobia”, in *On Lies, Secrets and Silence : Selected Prose, 1966-1978*, New York, W. W. Norton, 1979, p. 275-310.
16. La notion de sororité est contestée dans certains textes de la tradition du *black feminism*, notamment chez bell hooks. Voir bell hooks, “Sisterhood : Political solidarity between women.”, *Feminist Review*, vol. 23, n° 1, 1986, p. 125-138, traduit en “Sororité : la solidarité politique entre les femmes”, dans Elsa Dorlin (dir.), *Black Feminism, op.cit.*, p. 113-134.
17. Dans l’ensemble de cette introduction, l’emploi du terme *femmes* ne désigne pas seulement les personnes assignées au genre féminin à la naissance, mais également toutes celles qui se reconnaissent dans ce genre. Les personnes non-binaires et les femmes trans sont bien évidemment elles aussi concernées par les violences sexistes et sexuelles, auxquelles s’ajoutent les violences transphobes qui, précisons-le, touchent également les hommes trans.
18. Voir à ce sujet le projet de recherche et le site internet *Malaise dans la lecture* de Camille Bellenger, Camille Brouzes, Anne Grand d’Esnon et Anne-Claire Marpeau : <https://malaises.hypotheses.org/>; voir également le compte Twitter Autrices Invisibilisées @autrices\_invisi.
19. Éliane Viennot, *Non, le masculin ne l’emporte pas sur le féminin !*, Donnemarie-Dontilly, Les Éditions iXe, 2020.
20. Propos d’Isabelle Cambourakis, in “Le féminisme, nouvelle conquête de l’édition”, *L’Express*, 25 mai 2021. Sur une question parallèle, celle de la traduction, voir l’excellent essai de Noémie Grunenwald, *Sur les bouts de la langue. Traduire en féministe/s*, Paris, La Contre allée, 2021 ; nous pensons aussi au collectif d’éditrices “Éditer en féministe” : [https://nitter.net/editer\\_en](https://nitter.net/editer_en).
21. Dorothy Allison, “La stratégie du fusil de chasse”, in *Peau, op. cit.*, p. 52-57. Marcia Burnier évoque le recueil *Peau* et cet article d’Allison dans le podcast *Le Book Club* : “Les groupes de meufs peuvent constituer une famille choisie”, Louie Média, *Le Book Club*, animé par Agathe le Taillandier, le 19 octobre 2020, URL : <https://louiemedia.com/le-book-club/tag/Marcia+Burnier>.
22. Collectif d’autriX composé de Rébecca Chaillon, Camille Cornu, Wendy Delorme, Claire Finch, Élodie Petit et etainn zwer. Voir leur page sur le site des Editions l’Arche : <https://www.arche-editeur.com/auteur/rer-q-4038>
23. Dans ces collages, une politique de l’interpellation est rendue possible par l’usage de formes et registres variés, depuis le micro-récit elliptique (“Elle le quitte, il la tue”) jusqu’à l’apostrophe menaçante (“Voleur, agresseur, à ton tour d’avoir peur”), en passant par la saynète tragique (“– Tu veux quoi pour Noël ? – Maman vivante”) et le témoignage de sororité (“Sois fière et parle fort”, “Tu trouveras toujours notre soutien sur les murs”, “On te croit”). Sur le sujet, voir *Collages Féminicides Paris, Notre colère sur vos murs*, Paris, Denoël, 2021 ; Denis Saint-Amand “‘Elle le quitte, il la tue’. Les collages féministes, une littérature sauvage”, in *Fabula, atelier de théorie littéraire*, 2021, URL : [https://www.fabula.org/atelier.php?Collages\\_feministes](https://www.fabula.org/atelier.php?Collages_feministes).
24. carla bergman et Nick Montgomery, *Joie militante*, traduction de Juliette Rousseau, Rennes, Éditions du Commun, 2021. Voir notamment Chloé Delaume (dir.), *Sororité*, Paris, Points, 2021 ; Aurélie Olivier (dir.), *Lettres aux jeunes poétesses*, Paris, L’Arche, 2021.
25. Reste que, quitte à désarmer d’emblée la métaphore qui nous sert de titre, il ne s’agit pas d’utiliser le lance-flammes n’importe comment. Dans *Le Consentement*, Vanessa Springora relate l’emprise et les abus que Gabriel Matzneff exerça sur elle quand elle avait quinze ans ; à la fin du récit, on trouve ces lignes : “Récemment, j’ai voulu visiter le prestigieux Institut mémoire de l’édition contemporaine. C’est une ancienne abbaye, située sur la plaine de Caen et magnifiquement réhabilitée, où l’on peut, entre autres trésors, consulter sur rendez-vous les manuscrits de Marcel Proust ou de Marguerite Duras. Avant de m’y rendre, j’ai parcouru sur Internet la liste des auteurs dont les archives s’y trouvent conservées et suis tombée avec stupeur sur le nom de G.M. Quelques mois auparavant, il avait fait don à cette noble institution de la totalité de ses manuscrits, mais aussi de sa correspondance amoureuse. Sa postérité était enfin

assurée. Son œuvre entraine dans l'histoire. J'ai pour le moment renoncé à me rendre à l'IMEC. Je ne me voyais pas m'asseoir dans sa grande salle d'étude au silence solennel, pour déchiffrer les pattes de mouche d'un de mes auteurs fétiches, tout en pensant que mon voisin de table était peut-être en train de consulter les lettres que j'avais écrites à quatorze ans. Je me suis aussi imaginé faire une demande d'autorisation pour obtenir l'accès à ces lettres. Il me faudrait sans doute inventer un mensonge, une thèse à écrire sur la transgression dans la fiction de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, un mémoire sur l'œuvre de G.M. Est-ce qu'on lui soumettrait d'abord ma demande ? Son accord était-il nécessaire ? Quelle ironie, devoir passer par un tel subterfuge pour avoir le droit de relire mes propres lettres. En attendant, et même si les autodafés m'ont toujours inspiré le pire effroi, je ne serais pas contre un grand carnaval de confettis. Avec les livres dédicacés et les lettres de G. que j'ai récupérées récemment, au fond d'une caisse restée chez ma mère durant toutes ces années. Je les étalerai autour de moi, une belle paire de ciseaux à la main, et je les découperai consciencieusement en minuscules morceaux de papier que je jetterai ensuite au vent, un jour de tempête, quelque part, dans un coin secret du jardin du Luxembourg. Ce sera toujours ça que la postérité n'aura pas." Vanessa Springora, *Le Consentement*, Grasset, 2020, p. 196-197. On sait les multiples manifestations de complaisance qui ont contribué à rendre "fréquentable" un prédateur cynique, parmi lesquelles le Prix Renaudot de l'essai en 2013, mais il a relativement peu été question du fait que l'IMEC avait accepté ce legs d'archives. Ces dernières ne sont pas ouvertes (l'intéressé ne pense désormais qu'à sa postérité), mais il suffit d'une recherche rapide pour lire leur description et constater que, en plus de manuscrits, carnets de notes et correspondances avec des figures bien connues, Matzneff a jugé bon de confier à l'Institut "l'ensemble de la correspondance qui atteste des nombreuses aventures amoureuses qu'il relate dans ses journaux intimes", c'est-à-dire des pièces à conviction qui auraient permis d'instruire les procès pour viols sur mineurs qu'il n'aura finalement jamais eu à craindre. Nous craignons nous aussi les pompiers paradoxaux de Ray Bradbury, et il ne nous paraît jamais opportun de brûler des livres ni d'empêcher les écrivains d'écrire ce qu'ils veulent. Mais il nous semble que l'IMEC aurait tout à gagner à proposer que les cent-vingt-quatre boîtes d'archives de ce fonds puissent être consultées par ceux qui sauront les exploiter avec le plus de bénéfices — c'est-à-dire, moins des stylisticiens et des historiens de la littérature (qui n'y trouveront pas grand-chose) que les chercheurs et chercheuses travaillant sur la question des violences sexuelles, qui trouveront là un ensemble de données permettant de saisir le profil d'un agresseur et de documenter des stratégies d'approche, d'emprise et d'écrasement pour mieux les prévenir.

26. Les violences sexuelles et leurs afférents (homophobie, lesbophobie, transphobie, assignations de genre, culture du viol, harcèlement) sont bien visibles dans l'espace fictionnel anglo-saxon, en particulier grâce à des genres populaires comme le stand-up (*Nanette* d'Hannah Gadsby, *Us* de Mae Martin, *Happy To Be Here* de Tig Notaro) et la série télévisée (*Unbelievable*, *Transparent*, *Please Like Me*, *Sex Education*, *Feel Good* ou *I May Destroy You*). Au sein de la francophonie, des réflexions sur les rapports entre sexualités, genre, violence et reprise de pouvoir émergent avec succès via des canaux et supports périphériques à la culture dite légitime, comme la bande dessinée (à l'image du projet *Crocodiles* de Juliette Boutant et Thomas Mathieu, illustrant des témoignages de harcèlement et de sexisme ordinaire, mais aussi des œuvres respectives de Lucile de Pesloüan, Emma, Blanche Sabbah et Mirion Malle), le podcast (*Les Couilles sur la table* de Victoire Tuaille, qui a fait l'objet d'une publication livresque, mais aussi *Ou peut-être une nuit* de Charlotte Pudlowski, sur l'inceste, ou encore *Vénus s'épilait-elle la chatte ?* de Julie Beauzac, interrogeant les formes de domination masculine à l'œuvre en histoire de l'art) et les réseaux sociaux (pages Instagram et Tumblr visant à recueillir le témoignage de victimes – à l'image de *Paye ta shnek* lancé par Anaïs Bourdet et du collectif #NousToutes ; répertoires de mêmes féministes et groupes de discussion).

27. Jérôme David, "Le premier degré de la littérature", in *LHT Fabula*, n° 9, *Après le bovarysme*, 2012, URL : <https://www.fabula.org/lht/9/david.html>.

28. Michel Foucault, “L'éthique du souci de soi comme pratique de la liberté”, in *Dits et écrits*, tome IV, Paris, Gallimard, 1972.
29. Maggie Nelson, *De la liberté. Quatre chants sur le soin et la contrainte*, traduction de Violaine Huisman, Paris, Éditions du sous-sol, 2022, p. 126.
30. L'expression renvoie à la définition du genre par Judith Butler qui permet de souligner que l'emprise des normes n'empêche pas de les faire dévier, mais que les actions des sujets restent limitées à une certaine scène du pouvoir, au sens foucauldien : “Si le genre est bien une sorte de faire, une activité incessante qu'on accomplit en partie à son insu et non de son plein gré, pour autant cela ne fonctionne pas de manière automatique ou mécanique. Au contraire, c'est une pratique d'improvisation, dans une scène de contrainte.” (Judith Butler, *Undoing Gender*, New York et Londres, Routledge, 2004, p. 1.)
31. Voir Susan Brownmiller, *Against Our Will: Men, Women and Rape*, New York, Simon and Schuster, 1975.
32. Teresa De Lauretis, *The Technology of Gender*, Bloomington, Indiana University Press, 1987, p. 3. Le premier chapitre de cet essai a été traduit par Sam Bourcier dans le volume *Théorie queer et cultures populaires : de Foucault à Cronenberg*, Paris, La Dispute, 2007. Voir également bell hooks, *La volonté de changer. Les hommes, la masculinité et l'amour*, traduction d'Alex Taillard, Paris, Éditions Divergences, 2021.
33. Emilie Buchwald, Pamela R. Fletcher, Martha Roth et al. (dir.), *Transforming a rape culture*, Minneapolis, Milkweed Editions, 1993.
34. Sabine Sielke, *Reading rape: the rhetoric of sexual violence in American literature and culture, 1790-1990*, Princeton, Princeton University Press, 2002 ; Christine M. Rose et Elizabeth Robertson (dir.), *Representing rape in medieval and early modern literature*, New York / Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2001 ; Corinne Saunders, *Rape and Ravishment in the Literature of Medieval England*, Cambridge, Boydell & Brewer, 2001 ; Wendy Larcombe, *Compelling engagements : Feminism, rape law and romance fiction*, Federation Press, 2005.
35. Nathalie Grande, “Liminaire”, in *Tangence*, n° 114, 2017, p. 5-12 ; voir les travaux du groupe de recherche Malaise dans la lecture, <https://malaises.hypotheses.org/a-propos>
36. Laura Mulvey, “Visual Pleasure and Narrative Cinema”, in *Screen*, vol. 16, n° 3, 1975.
37. Iris Brey, *Le regard féminin. Une révolution à l'écran*, Paris, Points, 2021, p. 11.
38. *Ibid.*, p 45.
39. Tanya Serisier, “Sex Crimes and the Media”, in *Oxford Research Encyclopedia of Criminology*, Oxford University Press, janvier 2017, URL: <https://oxfordre.com/criminology/view/10.1093/acrefore/9780190264079.001.0001/acrefore-9780190264079-e-118#acrefore-9780190264079-e-118-bibItem-0013>
40. Selon l'expression d'Éric Fassin, *Le Sexe politique*, Paris, EHESS, 2009, p. 232
41. C'est précisément le témoignage de Linda Lovelace qui sert de fer de lance aux discours anti-pornographiques : près de dix ans après la sortie de *Deep Throat*, l'actrice avait révélé avoir été victime de viol au moment du tournage. Instrumentalisant ces déclarations, le mouvement contre la pornographie lancé par Andrea Dworkin et Catherine McKinnon gagna alors en visibilité, leur permettant de déposer une ordonnance sur les droits civiques dans laquelle la pornographie était décrite comme un moyen d'asservissement sexuel des femmes, un outil visant exclusivement leur réification. Le mouvement de Dworkin et McKinnon fut soutenu par des instances conservatrices et religieuses, mais contesté par de nombreux·ses activistes au sein des mouvements des droits civiques et des droits LGBT qui avaient alors souligné les dérives des arguments des féministes anti-pornographie pour qui toute sexualité (pensée uniquement dans son envergure hétérosexuelle) confinait à la violence et légitimait la domination masculine. Voir l'ouvrage auto-édité de Catharine MacKinnon et Andrea Dworkin, *Pornography and Civil Rights : A New Day for Women's Equality, Organizing Against Pornography*, 1988, mais aussi Lisa Duggan et Nan D. Hunter, *Sex wars : Sexual dissent and political culture*, New York, Routledge, 1995.

42. Gayle S. Rubin, “Thinking sex : Notes for a radical theory of the politics of sexuality”, in Carole S. Van (dir.), *Pleasure and danger: Exploring Female Sexuality*, Pandora Press, New York, 1992, traduit sous le titre “Penser le sexe. Pour une théorie radicale de la politique de la sexualité” par Flora Bolter, Christophe Broqua, Nicole-Claude Mathieu et Rostom Mesli, et repris dans Gayle Rubin, *Surveiller et jouir. Anthropologie politique du sexe* [1975], Paris, EPEL, 2011.
43. Gayle S. Rubin, “Le marché aux femmes. ‘Économie politique’ du sexe et systèmes de sexe/genre”, dans *Ibid.*
44. On renverra ici aux travaux des *pornstudies*, notamment : Ruwen Ogien, *Penser la pornographie*, PUF, Paris, 2003 ; François-Ronan Dubois, *Introduction aux porn studies*, Paris-Bruxelles, Les Impressions nouvelles, 2014 ; Florian Vörös (dir.), *Cultures pornographiques. Anthologie des porn studies*, Paris, Éditions Amsterdam, 2015 ; Florian Vörös, *Désirer comme un homme : enquête sur les fantasmes et les masculinités*, Paris, La Découverte, 2020 ; Federico Zecca, Giovanna Maina et al. (dir.), *Porn after porn : contemporary alternative pornographies*, Mimesis, Sesto San Giovanni, 2014.
45. Éric Fassin, *Le Sexe politique, op.cit.*, p. 233.
46. Lola Lafon a récemment déclaré que c’était précisément la “zone grise” du consentement qu’elle tâchait d’explorer dans ses romans : “Le truc de consentir et d’être enchaîné par ce à quoi on a consenti c’est terrible. C’est-à-dire qu’effectivement on a le droit de désirer être dans un milieu professionnel où on progresse. Il y a eu tellement d’affaires de harcèlement où les femmes – ou les hommes, d’ailleurs – sont ligotés par ce qu’ils ont désiré au départ. Ça m’intéresse dans tous les domaines.”, in “Lola Lafon”, Binge Audio, *La Poudre* animé par Lauren Bastide, le 25 mai 2022.
47. Chez Vanessa Springora on trouve ces lignes : “[La vulnérabilité] c’est l’élément qui rend la notion de consentement si tangente. Très souvent, dans les cas d’abus sexuel ou d’abus de faiblesse, on retrouve un même déni de réalité : le refus de se considérer comme une victime. Et, en effet, comment admettre qu’on a été abusé, quand on ne peut nier avoir été consentant ?”, Vanessa Springora. *Le Consentement, op.cit.*, p. 152. Dans le cas de l’inceste ou d’un acte sexuel impliquant une personne mineure, “la recherche du consentement est un non-sens” rappelle Germain Delors, puisqu’il ne peut y avoir consentement que quand il y a discernement. Voir Germain Delors, “Le consentement des mineurs victimes d’infractions sexuelles”, in *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*, 2011, n° 4, p. 817-824, ici p. 819. En mars 2021, le Parlement français a voté ce qu’il avait refusé en 2018 : l’entrée dans la loi du principe selon lequel aucun adulte ne peut se prévaloir du consentement d’une mineure de moins de 15 ans ou de moins de 18 ans s’il est lié par les liens de la famille. Le terme d’“emprise” est pour sa part entré dans la loi en 2010, et a été ajouté dans certains articles de loi en 2015 et 2021. Voir Jean-Luc Viaux, “Consentir à l’inceste : un oxymore”, *Dialogue*, vol. 232, n° 2, 2021, p. 39-55.
48. Georges Vigarello a montré dans son *Histoire du viol* que, dans l’ancien régime déjà, la procédure pour viol possède des difficultés autrement plus complexes en matière de rassemblement de “preuves” que les enquêtes sur les crimes de sang. C’est ce régime de la preuve auxquelles sont soumises les victimes qui explique sans nul doute le renoncement de bon nombre d’entre elles à porter plainte. Voir Georges Vigarello, *Histoire du viol. XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Seuil, 1998.
49. Au regard de la loi, les définitions du viol proposent aux victimes un choix qui se révèle paralysant, puisqu’il leur faut dans la majorité des cas choisir entre l’acceptation d’une définition étroite du viol ou d’un non-lieu. Les travaux sur le viol et ses définitions dans la loi ont montré que la menace d’une fausse accusation pèse lourd au moment d’un procès, et que c’est cette menace – susceptible de fragiliser l’institution juridique elle-même – qui légitimerait que le discours, la vie intime et l’identité morale de la plaignante soient scrutés sans ménagement. Lors d’un procès pour viol, la partie plaignante est tenue de prouver qu’elle ne tire aucun avantage de la condamnation de la partie accusée. Elle doit en somme faire la démonstration de sa volonté de se mettre au service de la régulation étatique et prouver qu’elle ne met pas ces régulations à son

service personnel. Lorsque l'institution juridique identifie de fausses accusations, elle démontre sa capacité à prendre soin des citoyens et des précautions avec lesquelles elle exerce son pouvoir punitif : le droit indique par ce biais qu'il voit clair et qu'il évalue objectivement les preuves, au-delà des appels émotionnels, qu'il est en somme un instrument étatique au service de la collectivité et non d'un individu singulier. Comme le remarque la théoricienne du droit Wendy Larcombe dans son ouvrage *Compelling Engagement*, les histoires et les expériences du viol vécu par des femmes ont échoué à être adéquatement représentées et comprises au sein du droit pénal parce que l'histoire de la fausse plainte pour viol est et a été depuis longtemps une histoire bien plus efficace et fructueuse à raconter pour les avocats. L'institution juridique participe en cela de la mise en sourdine des paroles de victimes, puisque porter plainte nécessite non seulement de souscrire à une définition restrictive du viol, mais également de consentir à cet examen moral et à une enquête éprouvante. Voir Wendy Larcombe, *Compelling Engagements. Feminism, Rape, Law and Romance Fiction*, Sydney, The Federation Press, 2005 — en particulier, p. 111-113 et p. 133.

50. Philippe Roussin, "Voix, polyphonie, démocratie", in Alexandre Gefen et Frédérique Leichter-Flaque (dir.), *Livres de voix. Narrations pluralistes et démocratie, Les Colloques Fabula*, URL : <https://www.fabula.org/colloques/sommaire8057.php>

51. Mikhaïl Bakhtine, *La Poétique de Dostoïevski*, traduction d'Isabelle Kolitcheff, présentation de Julia Kristeva, Paris, Seuil, 1970.

52. Voir la citation d'Audre Lorde, *infra.* ; Anna Julia Cooper, *A Voice from the South. By a Black Woman of the South*, Xenia, The Aldine Printing house, 1892, cité par Philippe Roussin, art. cit.

53. Gayatri Chakravorty Spivak, *Les Subalternes peuvent-elles parler ?*, traduction de Jérôme Vidal, Paris, Amsterdam, 2020 ; Homi K. Bhabha, *The Location of Culture*, New York et Londres, Routledge, 2012.

54. De la réflexion sur l'accès des femmes aux scrutins aux débats sur la prise de parole dans l'espace public, la notion traverse l'histoire des luttes féministes. Voir par exemple l'importance de la notion dans la revue *Le Torchon brûle*, chez Antoinette Fouque et sa collection "Bibliothèque des voix". Mentionnons encore que cette notion de "voix" croise les éthiques du *care*, voir par exemple Sandra Laugier, *La Voix des femmes et l'expérience*, *Cités*, n° 1, 2002, p. 73-90.

55. Notre traduction. "We bear witness not simply to individual crimes of abuse and brutality, but to an entire system of oppression that keeps women and many men in thrall, subject to the whims and desires of a privileged masculine class – a system in which maleness and violence are closely linked. Our testimony challenges that system, though it does not overthrow it. Bearing witness, we have learned, is just the beginning." in Kali Tal, *Worlds of Hurt : Reading the Literature of Trauma*, New York, Cambridge UP, 1996, p. 198.

56. Les travaux sur l'inceste ont montré la place centrale du silence comme système permettant la répétition des agressions. On ne manquera pas de souligner que le traitement médiatique de certaines affaires ont toutefois eu des effets néfastes inverses, comme l'a montré Léonore Le Caisne au sujet de l'"affaire Fritzl". En faisant de l'inceste une exception traitée sur un mode sensationnaliste, les médias ont contribué à renforcer le silence des victimes "ordinaires" qui ne peuvent se reconnaître dans le portrait ainsi façonné de la "bonne victime". Voir Dorothee Dussy, "Inceste : la contagion épidémique du silence", in *Anthropologie et Sociétés*, n° 33(1), 2009, p. 123-139 et *Le Berceau des dominations. Anthropologie de l'inceste*, Marseille, La Discussion, 2013 ; Léonore Le Caisne, "Quand dire, c'est faire taire. Mise en récit médiatique d'une victime d'inceste", in *Réseaux*, vol. 196, n° 2, 2016, p. 207-234. La littérature a travaillé pour sa part à démontrer le caractère ordinaire de l'inceste et sa dimension structurelle. On pensera ici notamment aux récits de Monia Ben Jémia ou de Camille Kouchner, mais aussi de Christine Angot, dont une part importante de l'œuvre, rythmée par une poétique du flux de conscience, dit les mécanismes d'emprise et d'aliénation.

57. Voir par exemple l'entretien avec Audre Lorde in Claudia Tate, *Black Women Writers at Work*, New York, Continuum, 1983, p. 104 dans lequel la poétesse et militante affirme : "I write for

myself and my children and for many people as possible who can read me, who need to hear what I have to say – who need to use what I know... I write for these women for whom a voice has not yet existed, or whose voices have been silenced. I don't have the only voice or all of their voices, but they are a part of my voice, and I am a part of theirs.”

58. Très médiatisé, le procès d'Amber Heard et Johnny Depp a agi en “catalyseur de misogynie”, pour reprendre les termes d'Ilana Weizman ; tandis que Martine Delvaux a signalé combien il permettait de mesurer le “ressac permanent” que devait affronter la libération de la parole des victimes (voir les comptes Twitter @IllanaWeizman et @MartineDelvaux). — Entendons-nous bien : il ne s'agit naturellement pas ici de se substituer à la justice ; ce qui, dans l'affaire Heard/Depp nous paraît crucial, est bien la médiatisation de ce procès, transformant une fois de plus un conflit privé en spectacle de télé-réalité, mais aussi, au-delà du verdict, les effets de cette médiatisation, qui a rendu possible le retour d'une misogynie ordinaire dans l'espace du dicible. On notera en passant que si l'accusation de diffamation a été retenue contre Amber Heard, nombreux sont les hommes accusés d'agression qui ont tenté d'invoquer cette cause avant de perdre leur procès ou de retirer leur plainte (à l'image de Patrick Poivre d'Arvor, Denis Baupin, Nicolas Hulot, Pierre Joxe ou Éric Brion).

59. Susan Faludi, *Backlash: The Invisible War Against America's Women*, New York, Crown, 1991.

60. C'est bien de cela qu'il s'agit quand la gendarmerie croit bon d'aller sermonner une jeune femme dans son lycée à Gaillac ce 10 juin 2022, après que, la veille, celle-ci avait demandé au président français pourquoi il plaçait des hommes accusés de viols et violences sur des femmes à la tête de l'État.

61. Le terme est lié à la pièce *Gas Light* de Patrick Hamilton (1938), dans laquelle un mari tente de faire croire à sa femme et à leur entourage que celle-ci perd la raison ; il désigne désormais un processus manipulateur visant à faire douter la victime de sa perception et de sa santé mentale.

---

## INDEX

**Mots-clés** : violences sexuelles, #metoo, sororité, parole, pouvoir

## AUTEURS

**DENIS SAINT-AMAND**

FNRS – Université de Namur, NaLTT

**MATHILDE ZBAEREN**

Université de Lausanne